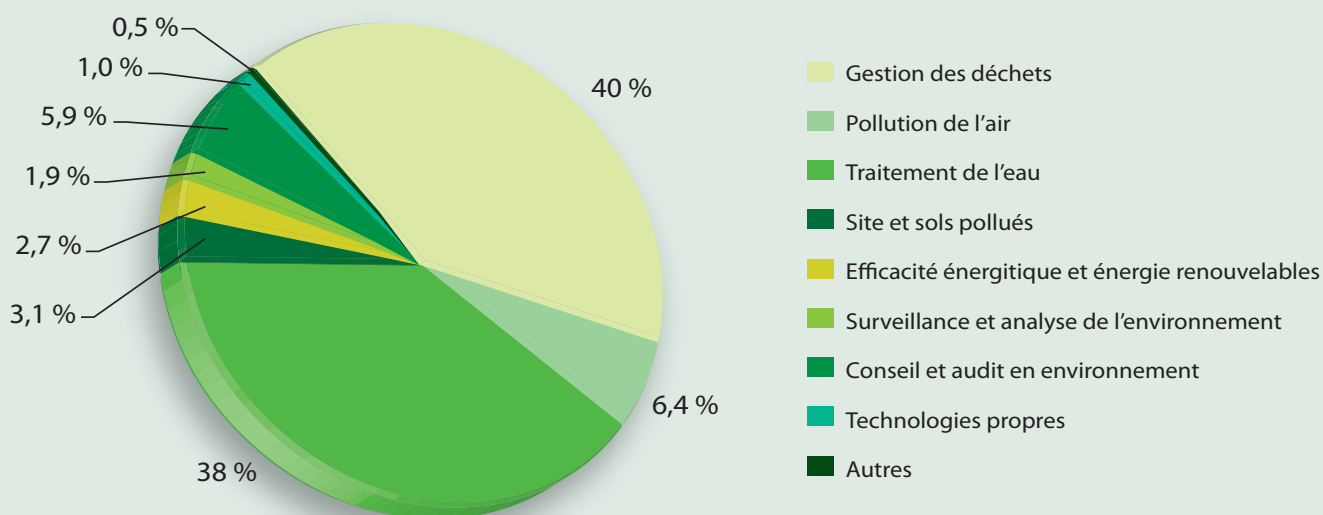


Environnement : mutation annoncée d'un marché émergent

Levier du marché de l'environnement, l'intervention publique, législative et incitative se traduit par le développement des métiers de l'audit environnemental et énergétique. Sur le terrain, la valorisation des déchets gagne les industriels. Tandis que technologies et biens propres issus de la génération verte se développent, portés par une demande naissante.

La répartition du marché mondial de l'environnement



Source : Global Environment Market and the UK environment Industry Opportunities to 2020.

Dossier réalisé
par Anne-Sophie Colly
conjoncture@cfim.org

Environnement : mutation annoncée d'un marché émergent	17
Droit de l'environnement au Maroc : éclairage d'un expert	19
Audits, études, certifications : la réglementation tire le marché	20
Gestion des déchets : un enjeu environnemental et... économique	22
Demain ? Des technologies et des biens propres	24

« La question est simple. D'ici à 2050, la population augmentera de 50 %, à 9 milliards d'habitants. Dans le même temps, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 50 %. Ce challenge 50-50 est le plus important de l'histoire de l'humanité. » indiquait le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, il y a peu face aux enjeux environnementaux et économiques internationaux désormais bien connus. Derrière cette prise de conscience amorcée il y a une trentaine d'année, un marché de l'environnement vaste et en croissance dans le monde entier.

1970, du flower power à la naissance d'un marché

Une technologie, un bien ou un service visant à améliorer l'environnement, c'est ce qu'inclut la notion d'environ-

nement. Eclor au début des années 1970, ce marché s'est structuré au rythme de la prise de conscience des Etats, des entreprises et des individus. Les priorités dictées par les réglementations en Europe et plus récemment au Maroc l'ont également encouragées. Bien que relativement mature, ce marché reste difficile à quantifier, les définitions ne sont pas encore « stabilisées » et les statistiques hétérogènes. « On est passé d'un système de contrôle de la pollution à un système préventif où compétitivité et environnement deviennent alliés », souligne par ailleurs une note de la Direction Générale du Trésor Français et de la Politique Economique (janvier 2010). Au Maroc comme ailleurs, le marché de l'environnement croît plus vite que les autres secteurs d'activité.

« Il se comporte favorablement en raison d'un effet de base et se développe sous l'impulsion d'une mise à jour législative, mais aussi sous l'effet d'une mise à niveau du tissu économique et d'une prise de conscience des contraintes environnementales et des difficultés à renouveler les ressources premières. » indique de son côté Taha Amiar, Directeur Associé du portail Massolia.com, dédié au développement durable.

Partout, les énergies renouvelables tiennent la croissance sectorielle

Longtemps dominé par les secteurs liés au traitement de l'eau, à la gestion des déchets et à la pollution de l'air, l'environnement englobe désormais les énergies renouvelables. Si elles représentaient 3 % du marché en 2007, elles tiennent aujourd'hui le haut du pavé avec 54 M d'euros de chiffre d'affaires et 80 M d'euros d'investissements. L'Union Européenne est à la pointe avec le paquet climat-énergie et les objectifs dit « des 3 fois 20 » qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et à augmenter la part des énergies renouvelables de 20 %. La stratégie énergétique du Maroc leur fait également la part belle avec une économie de 15 % visée à l'horizon 2020. D'après le Ministère de tutelle, l'industrie devrait être la première contributrice à cet effort, à hauteur de 48 %, suivie par les transports (23 %), le bâtiment (19 %) et les services. Au-delà d'un effet de mode, ce virage écologique transversal concerne l'ensemble des secteurs.

En chiffres, l'environnement pèse de plus en plus

En 2007, le Programme des Nations-Unies pour l'environnement évaluait ce marché à 1400 Md euros, soit 2,5 % du PIB mondial avec une prévision de 3100 Md euros à l'horizon 2020, s'appuyant sur une croissance de 10 % par an dans les années à venir, tirée par le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. En France, en 2003, les dépenses directes liées à la protection de l'environnement représentaient 1,86 % du PIB, soit 26,1 milliards d'euros, incluant des investissements publics, privés et particuliers, en hausse de 7 % par an. Les exportations des éco-entreprises hexagonales enregistraient quant à elles une croissance de 19 % par an. Sur ce marché, l'efficacité éner-

gétique, le bâtiment, l'exploitation de la biomasse, les biocarburants, le recyclage et la valorisation des déchets bénéficient de plus de 5 % de croissance annuelle.

Au Maroc, d'après le Secrétariat d'Etat de tutelle, la dégradation de l'environnement coûte annuellement entre 3,5 et 3,7 points de PIB, soit 1,13 milliard d'euros. En l'absence de chiffre sur le poids des différents segments du secteur, le solaire semble prédominant. « Le PERG a été basé quasi exclusivement sur l'énergie solaire. Plus de 2.000 villages ont été électrifiés par l'énergie solaire (particuliers et hôtels), c'est le volet le plus fort du secteur de l'environnement au Maroc. » souligne également Taha Amiar.

Les choix énergétiques du Maroc, dépendant des énergies fossiles à 97 %, enterrés lors des Premières Assises de l'Energie en 2009 lui valent aujourd'hui d'être au 52^{ème} rang de l'Indice de Performance Environnementale. Le secteur s'annonce porteur et source d'investissements. 30.000 emplois devraient être créés d'ici 2020. Si le marché vert en est à ses débuts, la tendance devrait s'accélérer. « Avec l'ouverture du marché à l'horizon 2012, la démarche environnementale va être un levier de compétitivité pour les entreprises marocaines. Il faudra être les moins chers et les plus propres. » poursuit Taha Amiar qui rappelle qu'une cinquantaine d'entreprises a aujourd'hui bénéficié du Fonds de dépollution industrielle soulignant néanmoins que « sans aide, la barrière à l'entrée pour ce type de technologies est haute ».

Au Maroc, un marché qui s'accélère

Pour accompagner cette mutation, le pays s'est doté d'une stratégie de mise à niveau. Elle inclut plusieurs programmes nationaux principalement dédiés à la gestion déchets, à l'assainissement liquide, à la dépollution industrielle. L'objectif est de « résorber le retard en matière de protection de l'environnement, de parvenir à des seuils de qualité pour les différents milieux environnementaux et d'assurer une mise à niveau par rapport aux normes

nationales et internationales », explique Latifa Lakffi, Chef de l'Observatoire national de l'environnement. Un dispositif qui s'inscrit dans le sillage de la Charte de l'environnement et du développement durable initiée en avril 2009 par le Roi Mohammed-VI et dont la dernière mouture a été présentée récemment. « La prévention est aussi un axe important. Des observatoires régionaux de l'environnement permettront un suivi régulier de l'état de l'environnement à travers des rapports et des plans d'actions régionaux et communaux. » poursuit Latifa Lakffi.

Plusieurs organismes sont aussi actifs sur le plan de la sensibilisation environnementale c'est le cas de la Fondation Mohammed-VI pour la protection de l'environnement qui agit autour de « trois objectifs : le partage de l'engagement, une stratégie pour le développement durable et l'éducation des plus jeunes ». De leur côté,

Lydec et Véolia ont placé la sensibilisation environnementale au cœur de leur stratégie de développement durable.

Levier du marché de l'environnement, l'intervention publique, législative et incitative se traduit par le développement des métiers de l'audit environnemental et énergétique. Sur le terrain, la valorisation des déchets gagne les industriels. Tandis que technologies et biens propres issus de la génération verte se développent, portés par une demande naissante.

« La stratégie inclut plusieurs programmes nationaux principalement dédiés à la gestion des déchets, à l'assainissement liquide, à la dépollution industrielle. »

Eco-entreprise : les entreprises qui produisent des biens et des services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire au minimum ou corriger les atteintes à l'environnement, telles que la pollution de l'eau, de l'air et du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Cette industrie comprend les technologies produits et services moins polluants, qui réduisent les risques pour l'environnement, minimisent la pollution et économisent les ressources.

Source : définition commune Eurostat et OCDE visant à l'harmonisation des données, 1990.